

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 4 FEVRIER 2021

L'an deux mille vingt et un, le quatre février à 18 h 30, les membres du conseil municipal de la commune de Fontenay le Marmion se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par David GUESNON, Maire, conformément aux articles L 2121-7 et L2122 8 du code général des collectivités territoriales.

Présents : ANQUETIL Gérard ; BAILLEUL Charline ; BANON Sandrine ; BAYRAC Olivier ; BIZET Benoît ; BRIARD Marion ; CLIQUENNOIS Romain ; DENIS Hélène ; FAUVET Marie-Laure ; GERMAIN Philippe ; GUESNON David ; LEGRIS Laurence ; LENOEL Sophie ; MEZIERES Sandrine ; PERRIOT Mathieu ;

Absents : ASSIMON Véronique ; DELAUNAY Cédric ; DUMENIL Gilles ; VALTER Benn

Absents excusés : //

Pouvoirs : //

Secrétaire : BAYRAC Olivier.

Date de Convocation : 28 janvier 2021

Date d'Affichage : 28 janvier 2021

MISE EN PLACE CARTE ACHAT PUBLIC EN VERTU DU DECRET 2004-1144 DU 26 OCTOBRE 2004 – 2021-02-02 –

Le principe de la Carte Achat est de déléguer aux utilisateurs l'autorisation d'effectuer directement auprès de fournisseurs référencés les commandes de biens et de services nécessaires à l'activité des services en leur fournissant un moyen de paiement, offrant toutes les garanties de contrôle et de sécurité pour la maîtrise des dépenses publiques.

La Carte Achat Public est une modalité d'exécution des marchés publics : c'est donc une modalité de commande et une modalité de paiement.

L'**Instance** délibérante décide de doter la commune de FONTENAY LE MARMION d'un outil de commande et de solution de paiement des fournisseurs et décide ainsi de contracter auprès de la Caisse d'Epargne de Normandie la Solution Carte Achat Public

La Caisse d'Epargne de Normandie (émetteur) met à la disposition de la commune de FONTENAY LE MARMION la (les) carte(s) d'achat des porteurs désignés.

La commune de FONTENAY LE MARMION procédera via son Règlement intérieur à la désignation de chaque porteur et définira les paramètres d'habilitation de chaque carte.

La Caisse d'Epargne Normandie mettra à la disposition de la commune de FONTENAY LE MARMION 1 carte achat.

Ces solutions de paiement et de commande sont des cartes à autorisation systématiques.

Tout retrait d'espèces est impossible.

Le Montant Plafond global de règlements effectués par les cartes achat est fixé à **12 000.00 Euros** pour une périodicité annuelle.

La Caisse d'Epargne de Normandie s'engage à payer au fournisseur de la collectivité toute créance née d'un marché exécuté par carte d'achat de la commune de FONTENAY LE MARMION dans un délai allant de 24 heures à 4 jours ouvrés.

L'**Instance** délibérante sera tenu informé des opérations financières exécutées dans le cadre de la présente mise en place de la carte d'achat, dans les conditions prévues à l'article 4 alinéa 3 du Décret 2004 – 1144 du 26 Octobre 2004 relatif à l'exécution des marchés publics par carte d'achat.

L'**émetteur** portera ainsi chaque utilisation de la carte d'achat sur un relevé d'opérations établi mensuellement. Ce relevé d'opérations fait foi des transferts de fonds entre les livres de la Caisse d'Epargne de Normandie et ceux du fournisseur.

La commune de FONTENAY LE MARMION créditera le compte technique ouvert dans les livres de la Caisse d'Epargne de Normandie retraçant les utilisations de la carte d'achat du montant de la créance née et approuvée. Le comptable assignataire de la commune procède au paiement de la Caisse d'Epargne.

La commune de FONTENAY LE MARMION paiera ses créances à l'émetteur dans un délai de 45 jours.

La cotisation annuelle par carte achat est fixée à 50 €uros.

L'abonnement annuel au service E-CAP est fixé à 150 €uros.

Une commission de 0,20 % sera due sur toute transaction.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 15 voix pour,

Autorise le maire à signer cette convention ;

FINANCEMENT TRAVAUX ECOLE– 2021-02-02 –

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que suite à l'étude Energétique menée par le cabinet OBIOSE, la commune de FONTENAY LE MARMION est très mal placée en terme énergétique sur les 23 communes de la Communauté de Communes Vallées de l'Orne et l'Odon,

Les bâtiments du groupe scolaire 1 ne sont pas isolés, la chaudière est vétuste,

Le plan de relance de l'Etat peut permettre d'envisager des travaux d'isolation et le changement de chaudière pour un prix estimatif de 246 898.10 Euros HT,

Le plan de financement s'articule comme suit :

L'estimation de la DETR à hauteur de 30 % soit 74 069.43 €

L'estimation de la DSIL à hauteur 40 % de 98 759.24 €

Fonds propres 74 069.43 €

Le dossier de demande de subvention doit parvenir en Préfecture le 8 février prochain,

Monsieur le Maire demande aux élus l'autorisation de faire une demande de subvention,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 15 voix pour,

- **APPROUVE** la réalisation du projet d'isolation et de remplacement :
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son délégué à :
 - solliciter auprès de l'Etat, les subventions correspondantes au titre de la DETR et du DSIL ;
 - solliciter auprès de tout autre partenaire financier pour ces projets une subvention au meilleur taux possible ;
 - fixer, par arrêté, le plan de financement de l'opération si d'autres subventions peuvent être obtenues ;
 - signer tout document utile relatif à ce dossier ;

QUESTIONS DIVERSES

SERVICES CIVIQUES : Les 2 services civiques ont commencé lundi 1^{er} février. Elles sont pour l'instant en observation et elles mettront en place rapidement des activités le midi et le soir.

BULLETINS : Les bulletins ont été distribués. Madame BRIARD remercie les élus qui ont aidé à la distribution.

COMMUNICATION : Un gros travail sur le site internet de la commune est en cours, la mise à jour sera terminée d'ici 3 mois, avec notamment l'historique de la commune.

D'autre part le Maire et la Maire adjointe en charge de la communication ont rencontré ce jour le correspondant du journal Liberté afin d'exposer les différents projets des élus.

ILLUMINATIONS : Les membres du groupe de travail sur les illuminations de Noël se réuniront le 12 février prochain à 15 h 30 en mairie.

DECHETS : Les cartons bruns ne sont plus collectés en vrac, il faut les couper et les mettre dans les sacs jaunes. Monsieur BIZET s'interroge sur la question globale de l'environnement, est ce que les

conséquences ont bien été mesurées ? En effet, on supprime les bornes d'apport volontaires et dans un même temps on réduit le service.

DEJECTIONS CANINES : Faut-il prévoir des poubelles supplémentaires ?

CHEMIN DU VAL : Cette route est très détériorée. Les alternatives d'enrobé à froid ne suffisent pas. Les élus ont demandé qu'elle soit inscrite en priorité dans le programme de rénovation des routes.

PROJET PARC : Les habitants ont bien participé, plus de 220 questionnaires ont été remplis, aussi bien en ligne qu'en version papier. Il reste à les dépouiller. Des contacts ont d'ores et déjà été établis avec divers fournisseurs afin d'affiner les coûts et d'établir un cahier des charges.

EXPOSITION SYVEDAC : Madame LEGRIS a rencontré les représentants du SYVEDAC et de la CCVO, il faudra sans doute prévoir l'achat de cimaises probablement plus pratiques que les grilles actuelles.

PYLONES BOUYGUES : Les négociations semblent mal engagées, voire impossible. Un prochain rendez-vous avec le Président des Eaux du Bassin Caennais est envisageable, afin de tenter de maintenir l'implantation des pylônes sur le château d'Eau et d'éviter la multiplication des antennes, qui constituent une pollution paysagère de nos campagnes.

LOTISSEMENT LES COTEAUX : Les voiries sont plus étroites que prévues. Suite à une réunion de chantier et après constat de cette erreur, les voiries doivent être refaites.

VOIE DOUCE : Les évacuations d'eau de pluie posent problème puisque des flaques apparaissent régulièrement.

FIBRE : Un quart des habitants de la commune n'ont pas accès à la fibre. Les habitants concernés sont invités à se faire connaître en mairie, afin de transmettre l'information au conseiller Départemental Marc Bourbon qui a suivi le dossier fibre sur le département du Calvados.

OPERATION UN ENFANT/UN ARBRE : Les plantations sont réalisables jusqu'en Mars, les premiers arbres seront prévus au lotissement de la Dîme.

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES MINIERES : Monsieur GUESNON a déjà formulé au commissaire Enquêteur les remarques concernant la parcelle inconstructible entre les 2 lotissements de la Traversaine et des Côteaux : à savoir le souhait d'y créer des jardins partagés, d'y planter des arbres, ou des voies piétonnes.

Fin de séance 19 h 40

ANQUETIL Gérard

CLIQENNOIS FAUVET Romain

LEGRIS Laurence

ASSIMON Véronique
(absente)

DELAUNAY Cédric
(absent)

LE NOEL Sophie

BAILLEUL Charline

DENIS Hélène

MEZIERES Sandrine

BANON Sandrine

DUMENIL Gilles
(absent)

PERRIOT Matthieu

BAYRAC Olivier

FAUVET Marie-Laure

VALTER Benoît
(absent)

BIZET Benoît

GERMAIN Philippe

BRIARD Marion

GUESNON David